

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-6-6-2

Séance du vendredi 17 juin 2011

### C751

## **SOUTIEN À L'ARAA POUR UNE ACTION PILOTE SUR UNE FERME DU SUNDGAU (SITE DE GEISPITZEN) EN VUE DE RÉDUIRE LE RUISSELLEMENT ET LA CONTAMINATION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, sur proposition de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 9 mai 2011, d'accorder 7.000 € à l'ARAA pour la poursuite en 2011 de l'action pilote menée sur le site de GEISPITZEN (Programme C751 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 928, opération PPP03565).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions



